

# Une première Maison du désir d'enfant

PARENTALITÉ Anne-Laure Gilissen offre une écoute attentive aux parents en détresse

► **Traitement de fertilité, perte d'un enfant... : le sujet n'est plus tabou.**  
► **L'objectif de cette première structure de Wallonie, ouverte à Braine-le-Château, est d'étoffer l'équipe avec d'autres spécialistes.**

**V**ingt et une heures. L'échographie commence et la tête du médecin se décompose. Il ne trouve rien, pas de petit cœur qui bat, juste la trace d'un embryon mort. Richard comprend immédiatement, il demande à s'asseoir, au bord du malaise. Moi, je veux encore y croire, je continue à regarder l'écran, c'est juste impossible. »

Anne-Laure Gilissen connaît fort bien le désir d'enfant. Par trois fois, l'habitante de Braine-le-Château est passée par la procréation médicalement assistée

pour enfin « vivre à cinq ». Avec ses peines et ses joies. La science n'a pas toujours la bonne réponse. Mais elle sait combien est importante la force d'un couple solide et convaincu pour entamer un traitement d'une telle envergure.

Cette enseignante de l'institut des Sacrés-Cœurs de Waterloo a d'ailleurs écrit un livre sur son expérience. En témoigne l'extrait ci-avant de 9 mois et 7 années plus tard qu'elle voit comme « un gage d'espoir. L'espoir qu'aucun parcours de parents en devenir, si éprouvant soit-il, n'est impossible ».

Pour aller jusqu'au bout de sa démarche, Anne-Laure Gilissen a entrepris la formation de consultante en désir d'enfant, organisée à Diest, par l'ASBL Kinderwens (Désir d'enfant): « Je suis la première francophone à l'avoir suivie. Et l'objet de mon

mémoire était de créer une Maison du désir d'enfant dans ma commune, à l'image des six autres qui existent déjà en

Flandre. Je suis allée trouver la première échevine en charge de la jeunesse et de la cohésion sociale, Isabelle de Dorlodot (RB, sans apparentement), qui était prête à m'aider pour autant que je trouve les subsides pour le lancement. C'est le député provincial en charge de la santé, Tanguy Stuckens (MR), qui a répondu à l'appel. »

La première Maison du désir d'enfant de Wallonie est ainsi ouverte depuis ce vendredi au

dernier étage de l'ONE, 1, place de la Station. Une permanence téléphonique y sera assurée tous les vendredis matin tandis que quatre consultations d'une heure seront possibles l'après-midi. (1)

## Partager le chagrin

« Cela s'adresse à toute femme, et son conjoint, qui souhaite entamer une grossesse sainement, qui éprouve des difficultés à être enceinte, qui se retrouve malgré elle ou malgré lui sans enfant, dont la grossesse s'arrête prématurément, qui accouche d'un en-

fant mort-né ou qui connaît la perte d'un enfant en néonatalogie, nous explique Anne-Laure Gilissen. Je ne suis pas psychologue, mais en tant que consultante, connaissant trop bien le manque que l'on peut ressentir et le besoin d'en parler qui peut tenailler, je me mets bénévolement à disposition. L'objectif est que l'équipe finisse par s'étoffer avec un ou une psychologue, un ou une généraliste et une sage-femme. »

Et Shanti Van Genechten, qui a créé l'ASBL Désir d'enfant avec le professeur Lode Godderis, de conclure : « Il nous faut un lieu accessible qui fournisse des soins sécuritaires hors des murs d'un hôpital. Ensemble, nous brisons le tabou et nous nous assurons que les parents avec un désir d'enfant ne finissent pas isolés, mais aient au contraire une identité au sein de notre société. On y écoute leur chagrin et on le partage. » ■

JEAN-PHILIPPE DE VOGELAERE

(1) Le tout au 0486-30 60 75 ou via [anne-laure@desirdenfant.net](mailto:anne-laure@desirdenfant.net).

## ENTRETIEN

### « Un couple sur six est concerné »

Chef de groupe CDH à la Chambre, elle était présente ce vendredi à Braine-le-Château. Entretien avec

Catherine Fonck.  
Votre proposition ?

Je souhaite modifier la loi du 16 mai 1971 sur le travail pour protéger les femmes qui ont recours à la procréation médicalement assistée. Jusqu'ici, seules les femmes enceintes ou en congé de maternité bénéficient du droit de ne pas être

licenciées durant cette période. Nous souhaitons qu'on élargisse ce droit car un traitement contre l'infertilité nécessite de nombreux rendez-vous, à temps et à heure, sous contrôle médical, avec certificat à la clé. Certains employeurs profitent de l'absence trop fréquente de leurs employées concernées

pour mettre fin à leur contrat. C'est injuste.

Qu'est-ce qu'on attend ? Depuis 2011, j'attends une majorité pour voter cette proposition. L'ouverture de cette Maison du désir d'enfant va me permettre de relancer le débat. Un couple sur six est concerné.

J.-P. D.V.